



## RAPPORT D'ACTIVITE 2020

## CHIFFRES CLES



16 bailleurs sociaux  
adhérents à l'ARCA

**144 562 logements HLM**

(RPLS 1<sup>er</sup> janvier 2019)

2 délégataires des aides à la pierre



Une équipe  
de 4 personnes

**33 281 créations de demandes de  
logement social 2020 (3% du volume  
national)**

**14 957 attributions enregistrées en  
2020**

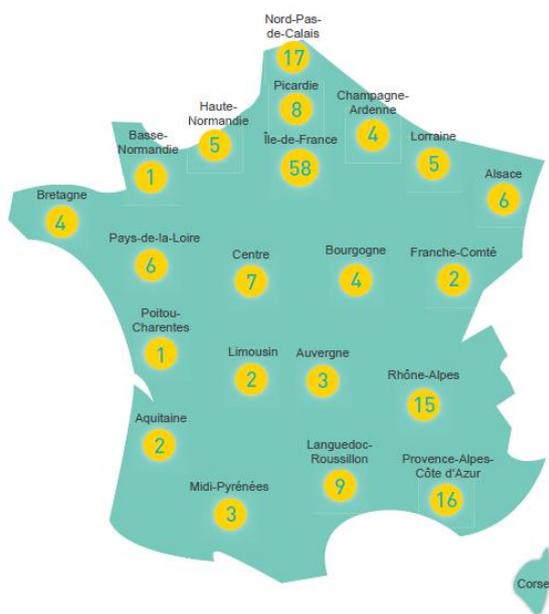
200 quartiers NPNRU en  
France

**En Champagne-Ardenne :**

**4 NPNRU**

**8 PRIR**

**34 QPV**



# BILAN D'ACTIVITE D'UNE ANNEE AU CARACTERE PARTICULIER

---

Le bilan annuel vise traditionnellement à rappeler les missions générales de l'ARCA et les principaux dossiers caractérisant l'année écoulée. Association loi 1901, membre fondateur de l'UR HLM GE, l'ARCA représente le mouvement HLM et ses adhérents sur le territoire de l'ex Champagne-Ardenne, avec pour principale mission de contribuer à définir et porter les points de vue inter-organismes sur les thématiques suivantes :

- l'animation professionnelle sur les sujets prioritaires du logement social
- la diffusion des informations règlementaires et techniques,
- la représentation territoriale du mouvement HLM auprès des partenaires locaux et au sein de l'UR HLM Grand Est
- le concours au déploiement contextualisé des politiques publiques du logement
- la déclinaison du mandat à l'action régionale

L'ARCA a entamé 2020 avec l'ambition de mettre en œuvre le projet stratégique issu des travaux conduits avec l'appui du Cabinet Cellance tout au long de 2019. Mais la pandémie liée à la COVID 19 a marqué d'une façon inédite ce début d'année, en imposant des freins à l'activité et une reconfiguration des actions.

- d'une part les deux épisodes de confinement, de mars-avril puis de novembre-décembre, ont impacté la déclinaison initiale des projets envisagés et ont modifié substantiellement leur priorisation,
- d'autre part, ce contexte exceptionnel a réinterrogé en urgence les méthodes de travail. L'accompagnement des organismes a pu être maintenu pendant les confinements grâce à la mise en place du télétravail, situation inédite pour l'ARCA, et le développement des visioconférences y compris pour la tenue des instances.

Dans le contexte de pandémie, l'ARCA a donc établi un plan de continuité d'activité et maintenu un dialogue avec ses adhérents, en premier lieu en assurant une communication de crise auprès des organismes sur toutes les notes d'enjeux et de méthodologie émises par l'USH et en relayant au national les questionnements non encore couverts pas des réponses procédurales clairement déterminées au début du confinement. Vis-à-vis des partenaires, l'ARCA a également poursuivi sa mission de coordination en facilitant et illustrant la mobilisation des organismes pour maintenir un lien de proximité avec leurs locataires, particulièrement auprès des plus fragiles et isolés, et témoigner ainsi de la continuité du service. L'action du mouvement HLM champardennais a donc soutenu cet effort de solidarité envers nos concitoyens les plus touchés par ces contraintes sanitaires et s'inscrit encore aujourd'hui dans cette dynamique.

Après une première étape de gestion de crise, est venu le temps de la reprise d'activité et de la préparation de la relance aux côtés des professionnels de l'acte de construire notamment. L'ARCA a pleinement joué son rôle d'interface dans cette démarche en étroite coordination avec les deux autres associations territoriales HLM du Grand Est. Au cours du premier semestre, l'ARCA a par ailleurs participé aux réflexions dédiées à l'évolution organisationnelle initiées par l'UR HLM GE et son équipe a bénéficié d'un coaching pour la réalisation de bilans professionnels.

Enfin, l'année 2020 s'est achevée sur un contexte de réorganisation structurelle forte du tissu des organismes HLM en Champagne-Ardenne. En application des dispositions de la loi ELAN, plusieurs bailleurs sociaux adhérents de l'ARCA soumis au regroupement ont vu arriver l'échéance du 1er janvier 2021 à grands pas et ont donc mis à profit les dernières semaines de 2020 pour définir et stabiliser un nouveau projet d'entreprise, dont les ultimes contours juridiques et géographiques ont été arrêtés fin décembre.

# ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES SOCIALES

## APPUI A LA MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES CIL, CIA, PPGDID EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Après l'installation des Conférences Intercommunales du Logement pour la plupart en 2017 et 2018 ; le territoire de l'ex-Champagne-Ardenne se voit doté en 2020, de l'ensemble de ses CIL et de la majorité des CIA signées ou documents cadres adoptés. La mise en place des PPGDID reste à poursuivre, à noter toutefois des PPGDID adoptés sur quatre EPCI et l'existence de deux SIAD : la Maison de l'Habitat pour le Grand Reims et l'ADIL de l'Aube pour Troyes Champagne Métropole. Les PPGDID déjà adoptés devront être retravaillés dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre opérationnelle de la cotation.

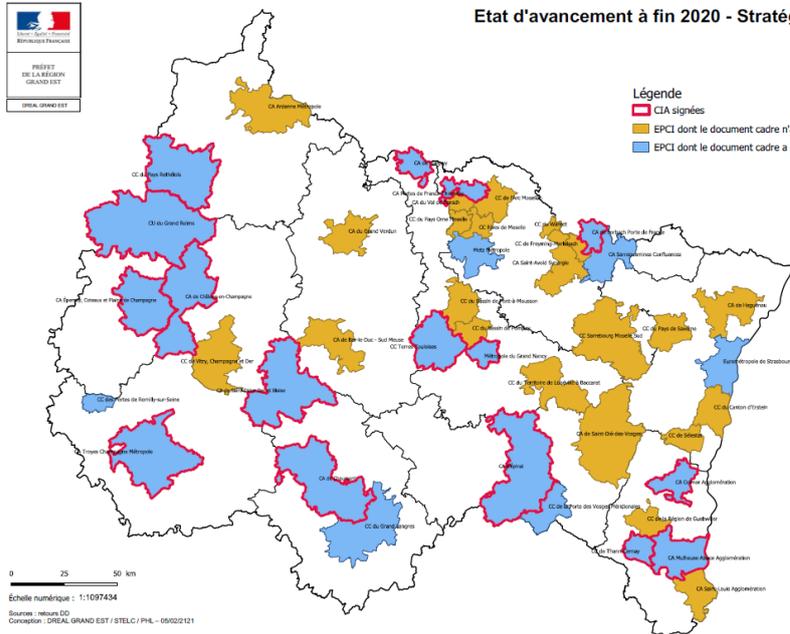
En 2020, seules les CIL de Châlons en Champagne Agglomération et d'Épernay Agglomération se sont réunies virtuellement. Au-delà de la participation lors de ces CIL et ateliers, l'ARCA a contribué en répondant aux sollicitations des EPCI sur la transmission de données sur les attributions et l'occupation du parc social.

Dans l'objectif d'accompagner au mieux les organismes dans cette réforme, l'ARCA a également participé à différents réseaux nationaux organisés par l'USH et la DHUP.



### Etat d'avancement à fin 2020 - Stratégie intercommunale

RÉGION GRAND EST

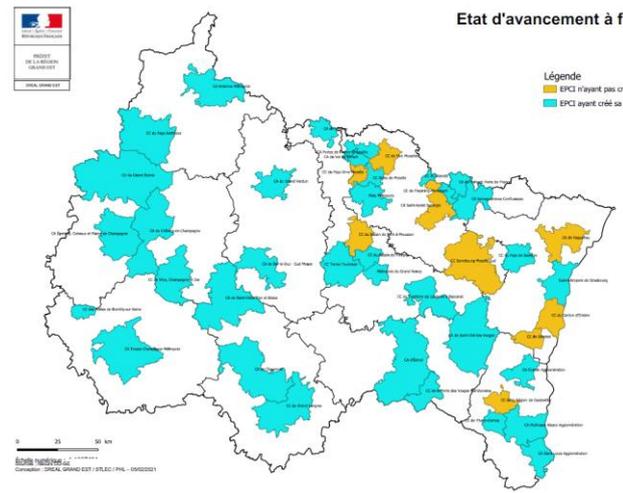


- Légende**
- CIA signées
  - EPCI dont le document cadre n'a pas été adopté par la CIL
  - EPCI dont le document cadre a été adopté par la CIL



### Etat d'avancement à fin 2020 - CIL

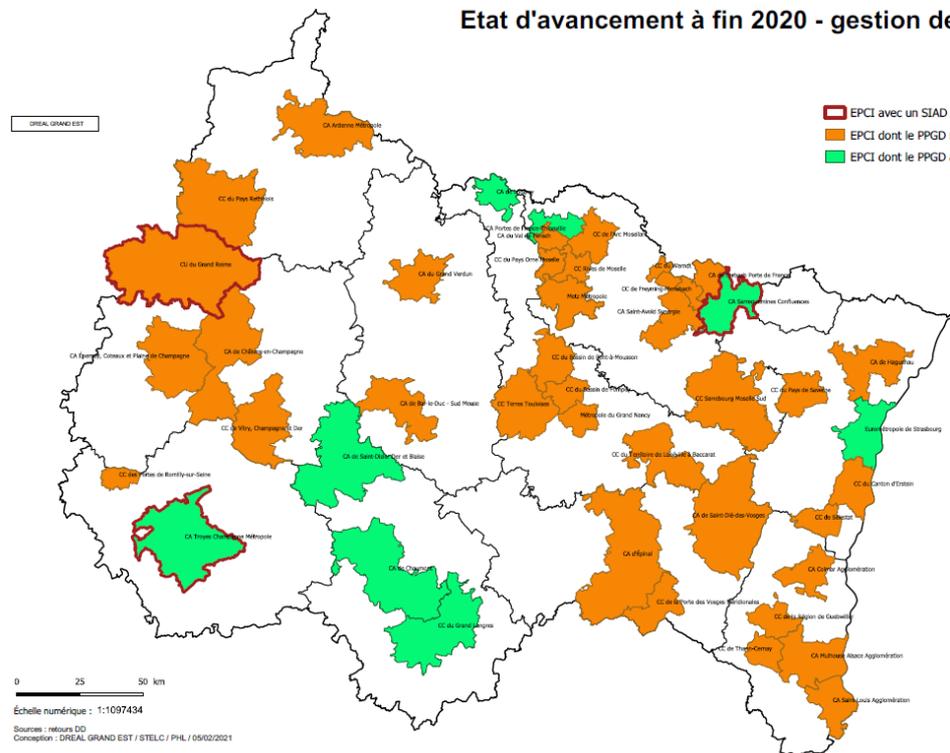
RÉGION GRAND EST



- Légende**
- EPCI n'ayant pas créé sa CIL
  - EPCI ayant créé sa CIL

### Etat d'avancement à fin 2020 - gestion de la demande

RÉGION GRAND EST



- Légende**
- EPCI avec un SIAD
  - EPCI dont le PPGD n'est pas adopté
  - EPCI dont le PPGD a été adopté

0 25 50 km  
Échelle numérique : 1:1097434  
Sources : rehaus DD  
Conception : DREAL GRAND EST / STELC / PHL - 0502021

0 25 50 km  
Échelle numérique : 1:1097434  
Sources : rehaus DD  
Conception : DREAL GRAND EST / STELC / PHL - 0502021

0 25 50 km  
Échelle numérique : 1:1097434  
Sources : rehaus DD  
Conception : DREAL GRAND EST / STELC / PHL / 05/02/2021

# DEMARCHE INTERBAILLEURS SUR LA COTATION, LA GESTION EN FLUX ET LA MISE EN PLACE DES CALEOL.

Les évolutions législatives et réglementaires réformant la gestion de la demande et des attributions se sont amplifiées avec l'obligation de mise en œuvre par la loi ELAN de trois nouvelles dispositions : la cotation de la demande, la gestion en flux des réservations et la mise en place des CALEOL.

Afin d'accompagner les acteurs du logement dans ces transformations, l'ARCA en partenariat avec la DREAL Grand Est a organisé le 15 septembre 2020, une visio-conférence technique d'informations et d'échanges. Cette réunion a permis d'aborder l'actualité règlementaire à savoir les deux décrets sur la cotation et la gestion en flux. Elle a réuni 41 participants.

Dans la continuité de ces travaux introductifs, l'ARCA a initié un travail inter-bailleurs avec l'appui des bureaux d'études BERS et FLDC. Un argumentaire inter-bailleurs a été réalisé, fruit de la réflexion menée dans le cadre d'ateliers qui ont eu lieu les 21, 22 octobre et 17, 18 novembre 2020. L'objectif de la démarche était de formaliser un cadre commun régional inter-bailleurs sur les trois dispositions de la loi ELAN : gestion en flux, CALEOL et cotation ; d'appuyer les bailleurs dans leurs échanges avec les partenaires (réservataires et EPCI); et de partager la réflexion issue de la démarche inter-bailleurs dans le cadre du réseau RACHEL, le 20 janvier 2021, de façon à ouvrir la réflexion partenariale et co-construire les conditions de la mise en place des dispositifs.

Suite aux ateliers inter-bailleurs et pour répondre à la demande des bailleurs sociaux souhaitant un retour d'expérience, l'ARCA a organisé le 24 novembre 2020, une visioconférence sur l'ordonnancement de la demande de l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans la poursuite du RACHEL, deux groupes projets partenariaux se sont constitués. Le premier sur la cotation s'est réuni virtuellement le 16 février 2021. Il était coanimé par le Grand Reims. L'ordre du jour portait sur :

- un retour du séminaire « module de cotation SNE » du 11 février 2021
- la parole aux EPCI sur l'état d'avancement des travaux, agendas, mode de faire, organisation associée
- échanges des participants sur les enjeux de la cotation – objectifs FAQ

Le second groupe projet « gestion en flux » s'est réuni le 9 mars 2021, l'ordre du jour était le suivant :

- rappel de la réforme
- où en est-on de l'avancée des travaux en Champagne-Ardenne : échanges autour de la démarche
- Les suites à donner

L'ARCA a réalisé en parallèle de ces travaux, une Foire Aux Questions sur la thématique de la cotation et des fiches par EPCI relatant les pratiques des organismes en matière de traitement de la demande. L'enjeu était de sensibiliser et d'informer les EPCI des pratiques des bailleurs en matière de traitement de la demande. En effet, ce document a pour ambition d'apporter un éclairage sur les pratiques professionnelles des bailleurs sociaux champardennais en matière de traitement de la demande. Il résulte d'un travail inter-bailleurs mené par l'ARCA au travers d'une dizaine d'entretiens réalisés sur le mois de décembre 2020 auprès des responsables de gestion locative puis consolidés par EPCI. Ces fiches se fondent sur l'organisation des bailleurs en 2020. La réorganisation des organismes (fusions, Société Anonyme de Coordination (SAC)) s'opérant en 2021, nous amènera à les réactualiser ultérieurement.



## LOGEMENT EN FAVEUR DES JEUNES

### OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT ETUDIANT GRAND REIMS et ARDENNE METROPOLE

L'Assemblée des Communautés de France, l'Association des Villes Universitaires de France, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et France Urbaine ont mis au point une méthodologie permettant aux collectivités locales et leurs

partenaires de monter des observatoires territoriaux du logement étudiant. Il s'agit d'appréhender finement la demande dans sa diversité et toutes formes d'offres, y compris dans une dimension prospective, afin d'éclairer opérationnellement les décisions de programmation éventuelles de nouvelles résidences.

À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un observatoire territorial du logement étudiant, Reims a été retenue pour bénéficier d'un accompagnement méthodologique afin de mettre en place un observatoire partenarial du logement étudiant au même titre que la ville de Charleville-Mézières.

Le comité décisionnel a fait le choix d'un observatoire commun sur les territoires du Grand Reims et de l'Agglomération d'Ardenne Métropole, facilitant ainsi la vision globale des dynamiques en y intégrant des zooms sur des périmètres plus petits (Reims et Charleville-Mézières) permettant de connaître les spécificités et répondre aux objectifs locaux. L'ARCA participe à cette démarche aux côtés des bailleurs présents sur ces deux territoires.

Le comité technique s'est réuni deux fois et le comité de pilotage une fois en 2020. L'Atlas du Logement Étudiant 2021 est désormais publié. Une plateforme numérique et une cartographie interactive sera mis en place ainsi qu'une enquête auprès des étudiants et des associations d'étudiants permettant de recueillir leurs attentes et besoins en matière de logement mais également sur la mobilité, la vie étudiante, la santé, l'alimentation, ...

## GESTION LOCATIVE

---

### LES IMPAYÉS DE LOYERS



Un des impacts de la crise sanitaire a été la mise en difficulté de paiement des loyers par les locataires du parc social. Les bailleurs ont dû être en réactivité pour les accompagner au mieux.

Durant cette période, l'ARCA a réalisé auprès de ses membres une enquête flash dans le but de mesurer des tendances d'évolution globale des impayés au regard de l'impact social et économique de la crise du COVID 19 et de mettre en avant les actions sociales mises en œuvre en réaction à la crise sanitaire.

### REUNION INTERBAILLEURS

L'ARCA a organisé le 14 octobre 2020 une réunion inter-bailleurs séquencée en deux temps : une première présentation de la bourse d'échange de logements sociaux par ACTIMAGE et AATIKO avec le retour d'expérience sur la démarche initiée en Ile de France, puis une présentation par HTC du web charges abordant les questions des charges récupérables. 16 personnes se sont inscrites à ce webinaire.

### CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES LOCATAIRES NON ASSURES ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION

Dans le cadre de l'appui professionnel régional mis en place en matière d'assurances et afin de compléter la démarche Grand-Est pour la garantie des risques locatifs des locataires non-assurés mis en œuvre en 2017, le Conseil d'administration de l'Union régionale Hlm Grand-Est du 13 mars 2018 a donné son accord de principe afin que l'Union Régionale, par l'intermédiaire des associations territoriales, initie, avec l'appui méthodologique d'HTA, une démarche régionale d'achat groupé dédié à l'assurance multirisques habitation à coûts maîtrisés à destination des locataires.

C'est au cours de l'année 2020 que s'est tenue la phase de communication (internet externe) et du déploiement du produit MRH. Trois réunions inter-bailleurs se sont tenues au cours de l'année. Plusieurs livrables ont été réalisés avec l'appui d'une agence de communication (flyer, affiche, guide de sensibilisation). La plateforme de souscriptions a été ouverte mi-octobre 2020.

# RENFORCER LA COOPERATION HEBERGEMENT - LOGEMENT

## REFORME FNAVDL

En 2020, le programme d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) s'est restructuré en intégrant le programme « Hlm accompagnés », conformément aux dispositions de la clause de revoyure conclue avec l'Etat. Le nouveau programme, qui dispose de 15 millions d'euros de moyens complémentaires par un apport des organismes via la CGLLS, doit permettre de soutenir des projets présentés par les organismes Hlm, en partenariat avec le milieu associatif, pour l'accès et le maintien dans le logement de ménages rencontrant des difficultés économiques et sociales. Ce dispositif est une opportunité pour les organismes Hlm de prendre l'initiative de projets sociaux et de renforcer leur politique sociale, en s'appuyant sur des moyens mis à leur disposition. Dans le cadre de cette réforme, un comité de pilotage réunissant la DRJSCS GE, la DREAL GE, les représentants des associations et les trois Associations territoriales au nom de l'URHLM GE s'est tenu le 9 décembre 2020. Le processus d'AAP a été retenu pour 2021 avec une déclinaison départementale pour tenir compte des spécificités des territoires.

- Lancement des AAP 2021 pour le Grand Est : le 6 janvier 2021
- Date de clôture des dépôts auprès des DDCSPP copie aux Associations Territoriales : le 5 mars 2021
- Enveloppe prévisionnelle 2021 Grand Est : 1 940 694 euros

	Part hors bailleurs	Part bailleurs	Enveloppe FNAVDL 2021
Ardennes	75 343	32 289	107 632
Aube	70 065	30 027	100 092
Marne	143 722	61 595	205 317
Haute-Marne	34 213	14 663	48 877
Meurthe-et-M	176 863	75 798	252 661
Meuse	35 072	15 030	50 102
Moselle	347 254	148 822	496 076
Bas-rhin	247 237	105 958	353 195
Haut-Rhin	162 569	69 672	232 242
Vosges	66 150	28 350	94 500
<b>Grand Est</b>	<b>1 358 489</b>	<b>582 205</b>	<b>1 940 694</b>

La journée d'information/formation du 2 février 2021 sur le montage de projets AVDL co-animée par l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) a rassemblé près de 40 participants. La matinée fut dédiée aux bonnes pratiques méthodologiques pour élaborer et présenter un projet dans le cadre du nouveau programme AVDL, mais également à la présentation du dispositif régional par la DRJSCS GE et s'est terminée par un retour d'expérience de trois organismes du Grand Est. L'après-midi fut construit autour de trois groupes de travail pour des mises en situations (accès au logement de femmes victimes de violences, accès au logement de ménages sortants d'hébergement ou d'hôtels, maintien dans le logement de locataires ayant des troubles de l'occupation) et s'est terminé avec un retour en plénière pour une restitution des échanges.

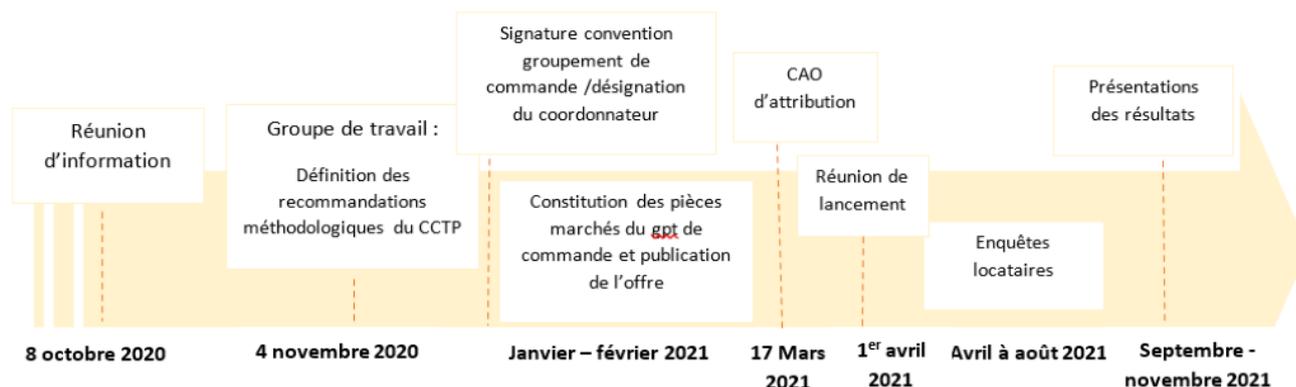
## LA QUALITE DE SERVICE

### ENQUETE TRIENNALE DE SATISFACTION – DEMARCHE GRAND EST

La démarche mutualisée de l'enquête de satisfaction triennale des locataires HLM du Grand Est a été renouvelée par le Conseil d'administration de l'URHLM GE. Les bailleurs champardennais participant à cette démarche sont Habitat08, Chaumont Habitat et l'OPH de Saint-Dizier.

Rappel de l'intérêt d'une démarche mutualisée :

- Réaliser une économie d'échelle et optimiser la prestation achat avec des coûts moindres.
- Développer l'inter-organismes et apporter aux bailleurs des éléments de comparaison et d'analyse de territoire.



L'appel d'offre relatif à l'enquête de satisfaction triennale, a été publié le 1er février 2021, par OPHEA désigné pouvoir adjudicateur coordonnateur du groupement de commande qui est constitué de 29 organismes Hlm implantés en région Grand Est.

La CAO d'attribution s'est tenue le 17 mars 2021 en visioconférence. A l'issue de l'analyse portée par HTC, le prestataire Init a remporté le marché sur les critères de prix (30%) et de qualité de l'offre (70%). OPHEA a procédé à l'attribution du marché avec l'ensemble des pièces réglementaires.

La réunion de lancement s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2021. Init y a présenté sa compréhension du cahier des charges, les besoins en informations auprès des bailleurs, les livrables et le calendrier de réalisation de l'enquête de satisfaction. La phase de préparation et de mise en place de l'enquête, c'est-à-dire la période durant laquelle Init se chargera de solliciter les bailleurs pour obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de l'enquête de satisfaction, devrait être finalisée pour le 20 mai. Ensuite, les enquêtes à proprement parler seront réalisées sur les mois de juin et juillet auprès des locataires de l'ensemble des bailleurs. Une enquête miroir a été proposée comme prestation supplémentaire : il s'agit d'un questionnaire à destination des collaborateurs visant à leur faire prédire le niveau de satisfaction des locataires. Une façon de déceler les potentiels décalages entre la perception de la satisfaction donnée et la réalité, afin de mettre en place un plan d'actions adapté et pertinent. La consolidation des résultats est attendue à l'échelle de la région Grand Est, des départements ainsi qu'en QPV/hors QPV.

### TRANQUILLITE RESIDENTIELLE ET SECURITE

Les bailleurs sociaux sont de plus en plus confrontés à une pression croissante des incivilités et des problématiques liées à la tranquillité résidentielle – sécurité. Fort de ce constat, l'ARCA a organisé le 5 novembre une réunion d'échanges inter-bailleurs afin de cerner les enjeux, les difficultés rencontrées sur le territoire champardennais et les actions partenariales existantes. Le conseiller sûreté de l'USH a présenté un des outils d'un plan de tranquillité résidentielle : le Centre de Supervision Urbain; il a également abordé la question des squats et présenté le nouvel outil de recueil des faits d'incivilités mis en place par l'USH dénommé ORFI. Cette réunion a réuni 15 personnes.

# COMMUNICATION

## LOGO :

A l'occasion des 90 ans du Mouvement Hlm, l'Union sociale pour l'habitat a changé d'identité graphique. Le déploiement de la nouvelle identité visuelle et de la nouvelle signature a été réalisé par étape par l'USH, la confédération ayant également proposé un ensemble de déclinaisons de son logo pour les entités du Mouvement qui y étaient visuellement rattachées afin de réaffirmer sa capacité à réunir tous les acteurs du logement social. La FNAR et une partie des Associations Régionales dont l'ARCA, qui intégraient jusqu'alors l'ancien logo de l'USH dans leur identité visuelle, ont donc adopté en 2020 un nouveau logo.

## PRESENCE DIGITALE :

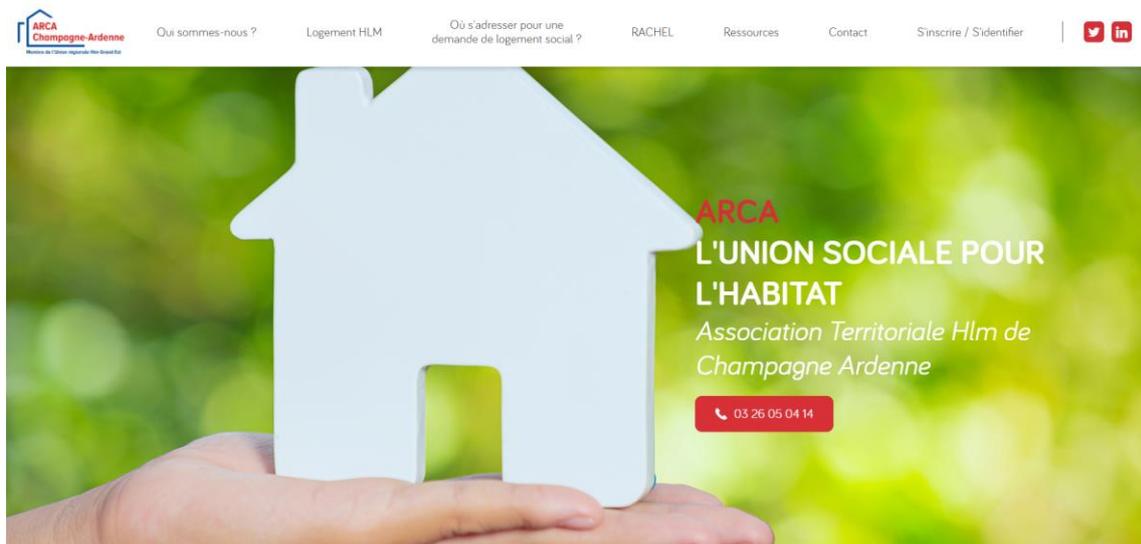
Début 2020, l'ARCA a créé un compte LinkedIn pour lui permettre de communiquer sur son actualité et de relayer également les informations de ses adhérents sur ce réseau social professionnel.

Un compte twitter a également été activé et compte 391 abonnés.

La newsletter de l'ARCA fait également l'objet d'une diffusion complémentaire via ces deux réseaux sociaux.

## SITE INTERNET :

Conformément aux préconisations issues du projet stratégique adopté fin 2019, l'ARCA a en 2020 initié une démarche d'actualisation de son site internet de l'ARCA. La mise en ligne de ce dernier est effective depuis le 22 avril 2021.



<https://www.arca-hlm.com/>

# POLITIQUES PATRIMONIALES

## COVID 19 : continuité et relance

---

La crise sanitaire a été le déclencheur d'une crise économique. Dans le cadre de leur activité patrimoniale, les organismes HLM ont constaté que les entreprises du bâtiment se trouvaient dans l'impossibilité de travailler dans de bonnes conditions sur leurs chantiers de construction ou de réhabilitation, lesquels ont été arrêtés temporairement. Conscients de leur responsabilité économique et sociale sur les territoires, et désireux de relancer l'activité, les organismes et l'ARCA ont maintenu un échange régulier entre maîtres d'ouvrages, mais aussi avec l'ensemble des acteurs à l'acte de construire (maîtrise d'œuvre, financeurs, Etat et Collectivités Territoriales, filières professionnelles...) pour accompagner la reprise et la relance d'activité.

L'ARCA a :

- collaboré au comité de suivi de la reprise du BTP Marne piloté par le préfet de département,
- communiqué à ses adhérents le guide de préconisations édité par l'OPPBT, accompagné de la note méthodologique élaborée par l'USH de bonnes pratiques pour évaluer les surcoûts,
- diffusé tous les flashs explicatifs émis par les différentes directions métiers de l'USH susceptibles de poser une doctrine au fur et à mesure des survenues des cas particuliers.
- participé aux différentes rencontres programmées par les services déconcentrés de l'Etat dans le cadre de la déclinaison du Plan de Relance annoncé par le Premier Ministre le 3 septembre 2020.

---

## Démarche « UTILES ENSEMBLE »

L'Union Sociale de l'Habitat, a initié une démarche de réflexion nommée « Utiles ensemble », qui s'est organisée autour de six conversations régionales avec les organismes Hlm, dans le but d'enrichir les premières réflexions et propositions confédérales sur la manière dont le logement social, en tant que pilier du modèle social français, doit et peut évoluer en fonction du nouveau contexte pour répondre aux besoins. L'ARCA a contribué à la tenue de la troisième de ces conversations, organisée sur les territoires des deux régions Bourgogne Franche Comté et Grand Est, le 19 mai 2020.

---

## Mise en œuvre du mandat à l'action régionale : le volet technique

Dans le cadre de la convention triennale relative au mandat 2019-2021 à l'action régionale signée entre la FNAR et l'UR HLM GE, l'ARCA contribue à la mise en œuvre locale des actions mutualisées dans le programme régional de l'UR HLM GE. Il est par ailleurs précisé que la convention de mise à disposition des chargés de mission politiques techniques de l'AREAL et de l'ARELOR au profit de l'ARCA régissant depuis le 1<sup>ER</sup> avril 2019 les relations des trois associations territoriales Hlm dans le cadre du plan de travail régionalement défini sur cette thématique, a été résiliée au 31 octobre 2020.

Parmi les objectifs opérationnels retenus en 2020 relevant des stratégies patrimoniales et de la maîtrise d'ouvrage, ont été réalisées les actions ci-dessous :

---

### ❖ Appui des organismes dans l'accès aux fonds structurels européens : le volet Feder 2021-2027 :

Pour mémoire, il est rappelé que l'URHLM GE a produit une contribution régionale à la mobilisation des fonds européens pour la période 2021-2027, illustrant les attentes et les ambitions du mouvement HLM sur les thématiques de la transition sociétale, l'inclusion sociale, la cohésion territoriale. Ce document a fait l'objet d'une diffusion officielle en début d'année. A l'été 2020, la Région Grand Est a rédigé une première version des fiches actions du prochain PO

FEDER unifié. Mi-septembre, le Comité de suivi a soumis aux partenaires ces fiches actions pour avis. L'ARCA, comme les autres membres fondateurs de l'UR Hlm GE, s'est mobilisée pour assurer un retour au Comité de suivi

#### ❖ **Sensibilisation la démarche EnergieSprong avec Greenflex :**

Tout au long de 2020, l'ARCA a participé à la 2<sup>nd</sup>e phase de cette démarche mise en place dès décembre 2019. A compter du printemps, il s'est agi d'organiser des temps d'échanges pour réaliser des études techniques permettant de déterminer le potentiel territorial, via l'analyse du patrimoine de chaque bailleur intéressé par la démarche, afin d'en déduire l'opportunité de la structuration d'une telle démarche collective. L'analyse du patrimoine a été réalisée au regard de la faisabilité à la fois technique et économique d'une rénovation Energiesprong. Plusieurs visioconférences ont été proposées aux organismes, et une réunion de synthèse régionale a été programmée le 8 décembre.

A noter que le plan de déploiement de cette démarche a été bousculé par les annonces relatives au Plan France Relance et à ReactEU, instrument d'allocation de financements supplémentaires pour les PO FEDER 2014-2020. Il en est ressorti certaine confusion et un manque de visibilité quant aux moyens financiers effectivement mobilisables au profit du parc locatif social, en particulier dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine.

#### ❖ **Etudes techniques mutualisées**

- Avec l'appui d'ERESE, l'URHLM GE a organisé le lancement d'une étude sur la question de la mobilité électrique, en particulier ce qui relève de l'installation / location et service IRVE. L'ARCA a diffusé l'invitation au séminaire introductif organisé le 1<sup>er</sup> octobre, lequel a confirmé l'intérêt des bailleurs pour investiguer davantage ce sujet et collecter des retours d'expérience.

- La fin d'année a été également marquée par le lancement de l'étude relative aux solutions de valorisation de l'énergie issue de la production *photovoltaïque*. Cette étude réalisée en 4 phases sera conduite principalement en 2021 avec la collaboration d'Erese, et avec l'ambition de rédiger un vademecum sur les solutions, enjeux et contraintes techniques, économiques, juridiques et opportunité financière de la production photovoltaïque.

#### ❖ **Convention prévention risques pro CARSAT (et parallèle à envisager avec Convention Opptbtp).**

En lien étroit avec la Convention nationale USH-CNAV signée en septembre 2016 puis renouvelée en mai 2019, et au regard des collaborations engagées avec certains partenaires locaux, l'Union Régionale Hlm Grand Est s'est rapprochée, dès 2019, de la Carsat Nord-Est ainsi que de la Carsat Alsace-Moselle afin d'envisager un partenariat régional visant une mutualisation de la connaissance des publics et une amélioration de la complémentarité des actions des deux réseaux. En octobre 2020, deux Conventions Cadre "Prévention de la perte d'autonomie des locataires du parc social" entre l'UR HLM Grand Est et la CARSAT Nord-Est d'une part, et entre l'UR Hlm Grand Est et la CARSAT Alsace-Moselle d'autre part, ont été signées avec une double finalité : porter et accompagner la politique des CARSAT auprès des bailleurs adhérents, et pour les Carsat informer des actions, projets et possibilités de financement portant sur le champ de leur action sociale individuelle et/ou collective. L'ARCA participe à la diffusion et à la promotion de ces objectifs.

## **OBSERVATOIRE - CENTRE DE RESSOURCES - ETUDES**

---

### **CARTOGRAPHIE OPS 2018**

A la suite de l'adoption de la loi ELAN, le GIP SNE a été légalement nommé pour réaliser une cartographie des données issues des enquêtes OPS. Chaque bailleur a donc été sollicité pour transmettre ses données OPS à l'échelle du logement au GIP SNE, par l'intermédiaire du prestataire EOHS mandaté par le GIP.

Dans l'objectif d'explicitier l'outil, l'ARCA a organisé deux réunions de présentation du dispositif le 22 janvier 2020. Cette rencontre a réuni 18 personnes. Puis une visioconférence le 19 juin 2020 qui a mis autour de la table virtuelle 38 participants.

Active depuis le courant d'année 2020 sur la région Grand Est, cette cartographie vient désormais enrichir l'analyse de l'occupation sociale du parc Hlm et permet notamment d'accompagner les travaux des conférences intercommunales du

logement pour définir les orientations d'attribution. En effet, l'ARCA a signé cinq conventions avec les EPCI du territoire champardennais et le GIP SNE leur permettant un accès gratuit aux données.

Dans la continuité de ces travaux, l'ARCA a lancé auprès de ces membres la collecte des données 2020.

## **RGPD**

Le règlement européen de protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 24 mai 2016. Une période transitoire de deux ans a été mise en place afin de permettre aux responsables de traitement de se mettre en conformité. À compter du 25 mai 2018, la CNIL peut effectuer des contrôles au regard du RGPD. L'ARCA comme les organismes HLM doit se mettre en conformité.

L'ARCA a travaillé à la mise en conformité de sa structure notamment au travers de son site internet. La contractualisation avec le prestataire ACTECIL pour la mission de DPO et de mise en conformité a été renouvelée. Par ailleurs, la démarche de mutualisation réalisée auprès des bailleurs sociaux champardennais n'a pas été reconduite au regard du faible nombre d'organismes intéressés et de l'absence de coordonnateur.

## **IATEUR**

L'ARCA a signé en octobre 2020 une convention avec l'Institut d'Aménagement des Territoires, d'Environnement et d'Urbanisme (IATEUR) de l'URCA qui a pour objet d'établir une collaboration et d'effectuer en commun un atelier intitulé « Perspectives et caractéristiques du logement social de demain : contextualisation en Champagne-Ardenne » qui se déroulera au premier semestre 2021.

La problématique cernée par l'ARCA est la suivante :

«Fort de son histoire et de son implantation importante en Champagne Ardenne, le parc locatif social contribue à la fabrique du territoire et façonne son vécu par les habitants. Producteur d'habitats pour tous les âges et tous les statuts (de l'hébergement à l'accession à la propriété), le secteur du logement locatif social tient une place particulière dans la modernité de l'aménagement de notre espace de vie :

- Comment les multiples transformations qui l'impactent aujourd'hui peuvent lui permettre demain de poursuivre son rôle de créateur et de pourvoyeur de communautés ?
- Quels défis doit-il relever en termes d'habitat durable et de caractéristiques du logement pour construire une ville résiliente et inclusive ?
- Quelles sont les clés de réussite pour passer de la notion de logement social à celle du « chez soi », tout en respectant les contraintes économiques et techniques propres aux acteurs du logement social ? »

## **L'ARCA, ACTEUR DE L'HABITAT**

En transversalité de la mission d'accompagnement des politiques sociales, notamment dans la mise en œuvre de la loi ALUR, l'ARCA a participé à plusieurs Conférences Intercommunales du Logement et aux ateliers techniques. Ont notamment été fournis, sous sollicitation d'un EPCI, des données et documents utiles à la réalisation du diagnostic territorial.

L'ARCA a participé aux réunions ci-dessous :

- Au niveau territorial : rencontre avec le SIAO de la Marne, réunion d'échanges avec SOLI'ACT, COPIL ADALOGIS 51, rencontre avec le Grand Reims et Troyes Champagne Métropole, COPIL IMAJ'51, atelier Grand Langres : Logement et hébergement social, dont personnes en difficultés et migrants, atelier "Habitat" du PLUI-H /Grand Langres, COPIL et COTECH Observatoire Territorial du Logement Etudiant...
- Au niveau régional : COPIL FNAVDL
- Au niveau national : COPIL TFPB, réseau DSU, réseau Qualité de service, réseau pro sur le FNAVDL, journées USH sur la cotation et la gestion en flux des réservations, Action Cœur de Ville, à la Grande Conversation USH « Utiles ensemble » ...